

Votants : 80

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 26 septembre 2022

RESSOURCES HUMAINES - CONSTITUTION D'UNE ÉQUIPE DE DIRECTION GÉNÉRALE MUTUALISÉE - EXTENSION DE LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Sophie BROSSARD à Corinne RIVET BONNEAU, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Lucy MOREAU à François GUYON, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Florent JARRIAULT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

RESSOURCES HUMAINES - CONSTITUTION D'UNE ÉQUIPE DE DIRECTION GÉNÉRALE MUTUALISÉE - EXTENSION DE LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN

Monsieur **Gérard LABORDERIE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2 et D.5211-16,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de NIORT en date du 28 juin 2021 créant le service commun « Direction générale des services techniques » ;

Vu la délibération n°C03-05-2021 du Conseil d'agglomération du 29 juin 2021 créant le service commun « Direction générale des services techniques » ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de NIORT en date du 9 mai 2022 étendant le service commun « Direction générale des services » au DGA ressources ;

Vu la délibération n°C24-04-2022 du conseil d'agglomération en date du 11 avril 2022 étendant le service commun « Direction générale des services » au DGA ressources ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de NIORT en date du 27 juin 2022 modifiant les modalités de refacturation entre les services communs par prélèvement sur l'attribution de compensation ;

Vu la délibération n°C06-06-2022 du conseil d'agglomération en date du 20 juin 2022 modifiant les modalités de refacturation entre les services communs par prélèvement sur l'attribution de compensation ;

Vu l'avis du Comité Technique de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'avis du Comité Technique de la Ville de NIORT,

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services d'un EPCI à fiscalité propre et d'une ou plusieurs de ses communes membres, afin de favoriser l'exercice des missions des structures contractantes et d'optimiser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions. La Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de NIORT se sont ainsi d'ores et déjà dotées de services communs afin de répondre aux objectifs suivants :

- Faciliter le pilotage de la conduite des politiques publiques en assurant plus de cohérence et de coopération pour faire face aux défis communs du territoire,

- Optimiser le fonctionnement de l'action publique en évitant de doubler des fonctions communes aux deux administrations,
- Renforcer nos coopérations grâce à une administration communautaire au service de ses 40 communes au travers d'une solidarité s'appuyant sur les moyens humains et techniques des services communs.

La Ville de NIORT dispose de plusieurs services communs avec la CAN, et notamment :

- depuis 2014, le garage communautaire;
- depuis 2016, le service de communication externe;
- depuis 2018, la direction des systèmes d'information (DSI).

En août 2021, un service commun « direction générale des services techniques » a été créé, avec pour objectif de favoriser la synergie des directions relevant des pôles techniques. Il a permis de mettre en commun les outils et méthodes afin d'organiser la bonne coordination des études et projets pour les deux collectivités. Par avenant n°1, ce service commun a été étendu à la fonction de DGA Ressources. Un second avenant est venu modifier les modalités de refacturation par prélèvement sur l'attribution de compensation. La nouvelle étape proposée aujourd'hui vise à étendre ce service commun aux fonctions de DGS et de DGA Vie de la Cité/Vie du territoire.

Compte tenu de la vacance d'emploi du poste de Directeur général des services de la Ville de NIORT à compter du 1^{er} janvier 2023, et du poste de DGA Vie de la Cité de la ville de Niort à compter du 1^{er} septembre 2022, une nouvelle étape de mutualisation peut être franchie au bénéfice de l'ensemble des communes-membres de l'agglomération.

Compte tenu de l'admission à la retraite de l'agent titulaire de l'emploi de DGS de la Ville de Niort à compter du 1^{er} janvier 2023 et de son départ effectif à la mi-septembre, une clause de la convention de service commun permettra l'intervention du DGS de l'agglomération par intérim sur les services de la Ville de Niort à compter du 1^{er} octobre 2022, avant une prise de fonction officielle à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette mesure vise à garantir la continuité des services de la ville de Niort dès l'automne 2022.

De manière opérationnelle, il est proposé d'étendre le service commun existant à la fonction de DGS et de DGA Pôle vie du territoire. Ainsi, le service commun a vocation à assurer le pilotage et l'animation hiérarchique de l'ensemble des services municipaux et communautaires selon les dispositions de la convention jointe à la présente délibération. Le service commun sera donc doté de deux emplois complémentaires portant son effectif à 5 agents. Le volume estimatif d'utilisation du service par la Ville de Niort est établi pour chaque nouvel emploi fonctionnel intégré à 5 demi-journées /hebdomadaire.

Cette nouvelle extension du service commun aux postes de DGS et de DGA Vie de Cité/Vie du territoire complète les premières étapes approuvées par les deux assemblées délibérantes en juin 2021 et en avril 2022. L'ouverture de ce service commun à deux nouveaux postes de Direction générale permettra à l'ensemble de notre bloc communal :

- d'accélérer les mutualisations de compétences pour fédérer notre ingénierie afin de faire face aux transitions écologiques, énergétiques et numériques,
- de développer les fonctions de pilotage de nos organisations et de leurs compétences,
- d'agir en cohérence pour faire converger l'action publique communale et communautaire, dans un contexte de plus en plus volatile, incertain et complexe.

Cette extension du service s'accompagne également d'une nouvelle impulsion donnée par l'exécutif communal et communautaire à la mutualisation : elle est définie comme un levier pour développer les coopérations locales, au bénéfice des 40 communes de l'agglomération. A cet égard, la Direction

générale mutualisée sera responsable de la mise en œuvre de l'Acte 2 de la mutualisation pour l'ensemble des communes.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'extension de la convention de service commun de Direction générale des Services Techniques et Ressources, instituée par délibérations concordantes par la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais, à la fonction de DGS et de DGA Pôle vie du territoire, à compter du 1^{er} octobre 2022,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 2

Abstentions : 5

Non participé : 0

Gérard LABORDERIE

Vice-Président Délégué